

Budget 2023

Allons de l'avant !



Asnières-sur-Oise 3179 habitants

Dépenses de fonctionnement



3,4 M € soit 1 086,15 €/habitant
(hors opérations d'ordre)

Recettes de fonctionnement



4,05 M € soit 1 274,61 €/habitant

Épargne brute



593 839 € soit 186 €/habitant
(taux d'épargne brute à 14,66 % ; une moyenne entre 8 et 15 % est satisfaisante)

Encours de dette



1,87 M € soit 588 €/habitant
(capacité de désendettement à 3,11 ans)

Après la crise sanitaire, la crise énergétique frappe de plein fouet le pays tout entier. Malgré cela et après une légère augmentation du taux d'imposition, la dette à Asnières-sur-Oise continue de baisser, la qualité des services municipaux est améliorée, et de nouveaux projets sont lancés. Découvrez les grandes lignes du budget 2023 de la commune.

Des ambitions parfaitement maîtrisées
Avec le nouveau restaurant scolaire et la maison des Marais, cette année sera marquée par des travaux attendus à Baillon, et sera mise à profit pour réaliser de nombreuses opérations d'entretien et de rénovation de nos équipements publics.

Sont inscrits aussi au budget l'aménagement des bâtiments d'activités Zone Sud Delacoste, en cours d'études et qui sera réalisé en 2024. La transformation de nos cours d'écoles en cours « oasis », le City Park rue Frédéric-Masson et l'aménagement de la place Jules-Gautier, également en cours d'études, ne verront le jour qu'à condition d'obtenir des subventions conséquentes. Cette année, le contexte inflationniste n'épargne pas les communes. Les dépenses de fonctionnement subissent une hausse liée notamment au prix de l'énergie et à la revalorisation des salaires des agents. Cependant, ces dépenses sont contenues grâce à une politique budgétaire rigoureuse. Malgré l'augmentation des charges

générales, la commune maintient les subventions allouées aux associations, soit 30 000 €. Les dépenses à finalité sociale (CCAS) restent identiques à 2022.

Le montant de l'endettement par habitant en 2022 est de 588 €. À titre de comparaison, la dette moyenne des villes de plus de 3 000 habitants est de 640 € / habitant. Cette situation particulièrement favorable fournira des marges de manœuvre financières pour les années à venir.

La solidarité reste une des valeurs essentielles portée par l'équipe municipale majoritaire. Elle s'engage de manière équilibrée dans des actions d'aménagement urbain, d'amélioration du cadre de vie et de services aux familles.

Rappel

Qu'est-ce que le budget primitif ?

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir.

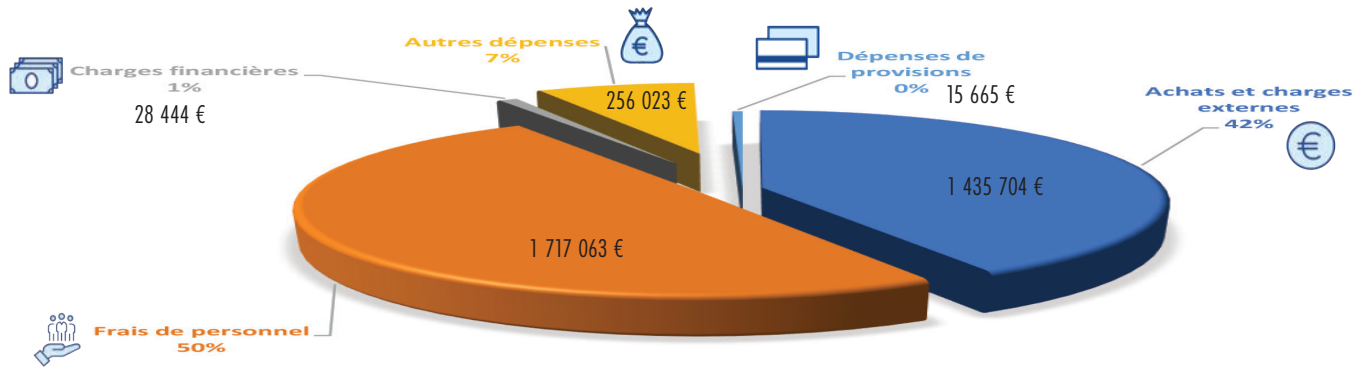
Le budget d'Asnières-sur-Oise comme toutes les autres catégories de collecti-

vités territoriales, est structuré en deux sections :

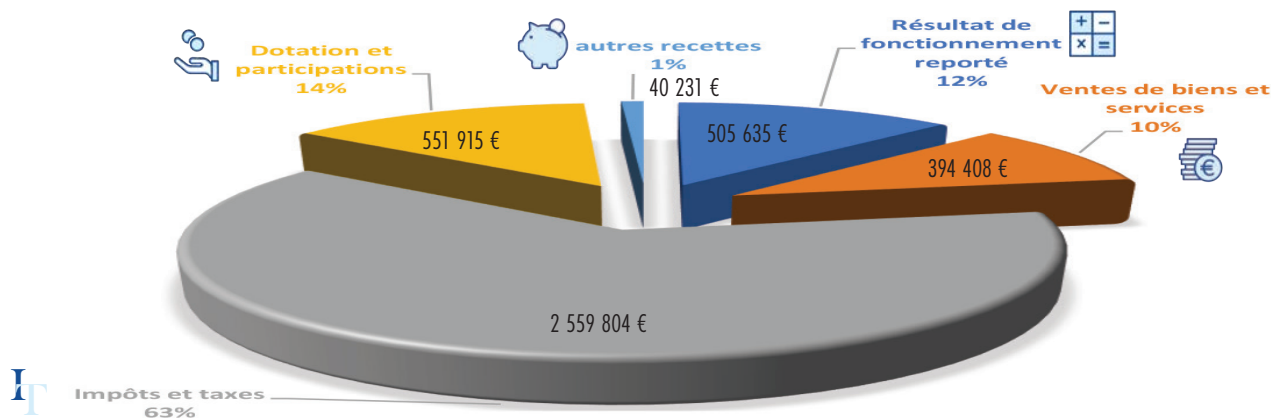
- une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- une section d'investissement dans laquelle sont regroupés toutes les

dépenses de travaux, acquisitions de biens mobiliers ainsi que l'encaissement des subventions de partenaires comme les Départements, la Région, l'État qui viennent compléter le financement des projets communaux.

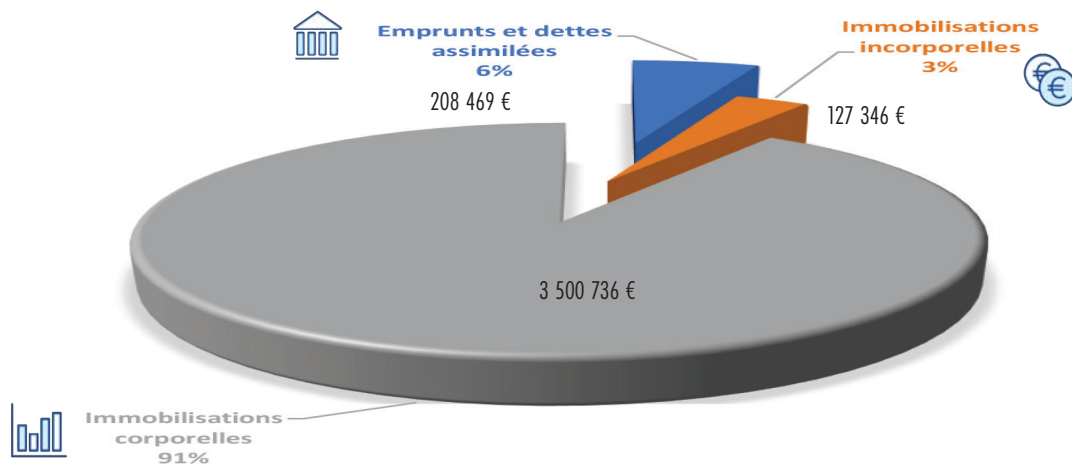
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)



Répartition des recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)

